

sommaire

ÉDITO



Émilie CLER
Rédactrice
en chef de
Biologiste infos

La loi Sapin 2 définitivement adoptée

Elle était attendue par une grande partie de la profession. Le Parlement a définitivement adopté mardi 8 novembre 2016, le projet de loi relatif « à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique », dit « Sapin 2 », à l'issue de son examen en lecture définitive par l'Assemblée nationale. Le texte octroie un délai aux laboratoires de biologie médicale pour leur première étape d'accréditation auprès du Cofrac. La loi du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale prévoyait en effet une accréditation de 100 % des examens des laboratoires au 1^{er} novembre 2020, avec des étapes de 50 % au 1^{er} novembre 2016 et 70 % au 1^{er} novembre 2018. La loi Sapin 2 permettra donc aux laboratoires qui ont déposé leur demande d'accréditation auprès du Cofrac de « continuer à fonctionner après le 31 octobre 2016 jusqu'à ce que cette instance ait pris une décision sur leur demande, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2017. » Un décret a été publié en ce sens le 25 octobre.

Au sommaire également de votre magazine, un éclairage intéressant sur les nouveautés fiscales 2017/2018, avec l'énoncé de quelques mesures phares, comme celle de la réduction de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices de 2017 qui restera toutefois anecdotique, une augmentation du taux du crédit impôt compétitivité et emploi, qui sera porté de 6 à 7 % de la masse salariale sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, la mise en place du compte épargne investisseur qui devrait assurer un allègement de la fiscalité pour les entrepreneurs désirant réinvestir leurs plus-values dans des start-ups, et un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu début 2018, dont les modalités restent complexes et pétries d'incertitudes à ce jour. Au final, rien n'est encore certain à ce jour et il faudra probablement attendre les prochaines élections pour savoir où se positionnera exactement le curseur des divers prélèvements.

Bonne lecture ! ■

6 ACTUS

Prolongation du protocole d'accord sur la biologie médicale
Vers un report de l'obligation d'accréditation du 1^{er} novembre 2016 au 31 décembre 2017
Le Conseil constitutionnel rejette une QPC sur la répartition des LBM
ECN 2016 : nouvelle débâcle en biologie médicale !
En Angleterre, autorisation probable de l'utilisation du DPNI dès 2018

10 DU CÔTÉ DES FOURNISSEURS

14 POINT DE VUE

Les Echos Etudes : la reconfiguration du secteur français de la biologie médicale

18 DOSSIER



© Ktsimage-istock

Nouveautés en hémostase et en hématologie

- Hémostase : les recommandations du GFHT pour le pré-analytique
- Des directives pour standardiser le compte rendu d'héмограмme
- Des tests d'efficacité des antiplaquettaires utiles pour le suivi des résistances aux traitements

30 REPORTAGE

Rôle du Laboratoire dans le diagnostic d'une Onychomycose

35 ENQUÊTE

CDT, un test spécifique de l'alcoolisme chronique

40 MANAGEMENT

L'efficacité managériale, une véritable compétence plutôt qu'une simple appétence

42 FINANCES

Étude INTERFIMO : prix des laboratoires de biologie (au mois de septembre 2016)
Nouveautés fiscales 2017/2018 : le changement, c'est maintenant ?

47 LÉGISLATION

État de la réglementation sur les autotests

50 INFORMATIQUE

Hôpital numérique : une démarche prometteuse mais des résultats « encore modestes », selon la Cour des comptes

52 RECHERCHE

Anevivo : une fécondation *in vitro... in vivo*

55 MANIFESTATION

Maladie de Lyme : polémiques quant à son diagnostic et prises de position des instances de santé



© Aneecova

PUBLIREPORTAGES : HOLOGIC : pages 12 et 13 ; SIEMENS : pages 16 et 17 ; WERFEN : pages 26 à 29 ; BIORAD : page 39, PROMEGA : page 49.